



Believe in *People*

Position du Groupe PPE

La sécurité d'abord



Position du Groupe PPE

La sécurité d'abord



Table des matières

Les Européens ont besoin de se sentir en sécurité	5
Lutte contre le terrorisme	7
Sécurisation de nos frontières	15
Création d'un cyberespace sûr et sécurisé	21
Conclusion	23





Les Européens ont besoin de **se sentir en sécurité**

Notre monde est fait de changements. Alors que d'anciens alliés prennent leurs distances, de vieux rivaux menacent de nouveau notre continent. De nouvelles menaces apparaissent, et les nouvelles technologies offrent de nouvelles opportunités aux criminels. Face à ces enjeux, l'Union européenne constitue un havre de paix,

de stabilité, de liberté et de démocratie. Le Groupe PPE au Parlement européen a été, et est toujours, le fer de lance des politiques de sécurité et de protection des citoyens européens. Nos réussites de ces cinq dernières années ont rendu notre continent plus sûr, mais nous pouvons et devons redoubler d'efforts.





Lutte contre le terrorisme

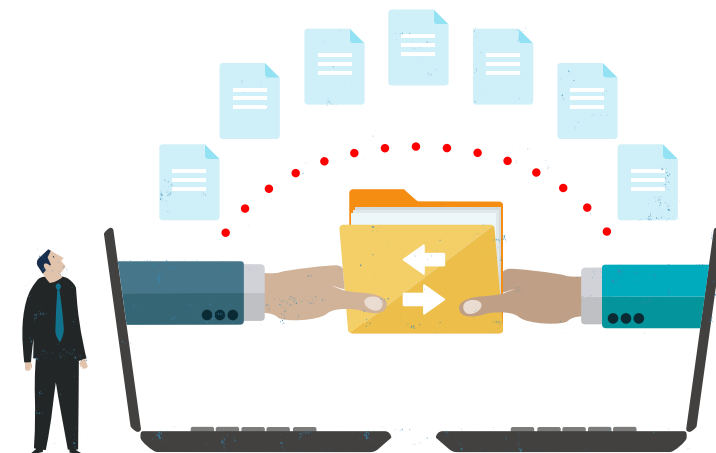
Quelle que soit l'idéologie politique, la croyance religieuse ou les aspirations séparatistes d'un terroriste, ses agissements sont criminels et doivent être contrecarrés. Qu'il s'agisse de « loups solitaires » ou de membres d'un réseau prônant la haine, les terroristes ne connaissent pas de frontières. C'est pourquoi notre réponse doit dépasser nos frontières communes.

1) Coopération et échange d'informations

> Si les systèmes et instruments que nous avons mis en place depuis 2014 nous permettent d'assurer une certaine sécurité, ces outils sont insuffisants. Notre objectif est d'approfondir l'interopérabilité des systèmes d'information européens et

de créer un portail unique par lequel les forces de l'ordre auraient accès aux informations de toutes les bases de données européennes.

- > Nous devons renforcer le rôle d'EUROPOL et en faire une plateforme permettant efficacement l'échange de données policières.
- > Nous devons demander le renouvellement de la stratégie de lutte antiterroriste afin de remédier au chevauchement des différents outils européens en la matière.
- > Nous devons renforcer la confiance des citoyens par une coopération quotidienne et par l'organisation d'opérations communes: l'échange d'informations est, à cet égard, indispensable. Nous devons





alimenter des systèmes d'information européens, centralisés ou non, avec des données de haute qualité provenant des États membres en quantité suffisante pour pouvoir identifier et traquer les terroristes. Nous devons renforcer l'interopérabilité de ces systèmes, améliorer l'accessibilité des bases de données décentralisées et veiller à ce que les informations parviennent aux utilisateurs finaux, à savoir les forces de l'ordre, dans un format exploitable.

- > La coopération internationale et la concertation avec les pays tiers sont capitales, car le crime organisé et le terrorisme ne peuvent être combattus efficacement qu'à l'échelle mondiale.
- > L'identification biométrique (par les empreintes digitales ou la reconnaissance faciale) est essentielle à la détection de fausses identités ou de doubles identités.
- > Nous devons sensibiliser les différents acteurs à la possibilité d'attaques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) et améliorer la préparation à ces risques. Les premiers intervenants doivent être formés, et les plans civils d'urgence renforcés. Les événements de Salisbury doivent servir de leçon.

2) Adoption d'outils efficaces

Il nous faut absolument:

- > **Renforcer la coopération** entre les cellules de renseignement financier afin de mieux détecter les flux financiers illicites et retracer leur origine. Nous devons surveiller les flux financiers suspects du système SEPA, avec pour objectif de créer un programme de

surveillance du financement du terrorisme (TFTP), suivant en cela l'exemple américain.

- > Promouvoir la **mise en œuvre de la cinquième directive anti-blanchiment**.
- > Encourager l'adoption d'un accord rapide qui facilite l'accès de la police et des autorités judiciaires aux données électroniques stockées ou traitées en temps réel par les plateformes en ligne, indépendamment de l'endroit où elles se trouvent. Ces données permettent d'enquêter sur les terroristes et les criminels, de les poursuivre en justice et de les condamner.
- > Demander la confiscation des produits d'activités illicites. Le crime doit cesser d'être lucratif.
- > Proposer de meilleures formations à la détection de matériaux explosifs et à la localisation des transactions suspectes, en particulier dans le cadre du commerce de détail en ligne. Affaiblir davantage, par la mise en œuvre de la directive (UE) n° 2017/853, le trafic et l'acquisition illégale d'explosifs, d'armes à feu et de munitions.
- > Demander la mise en œuvre rapide de la directive sur le terrorisme, de façon à ériger le terrorisme (y compris les actes préparatoires) en infraction pénale à l'échelle de l'Union et ainsi à appliquer à des infractions équivalentes des sanctions similaires.



3) Prévention et lutte contre la radicalisation

- > Les migrants doivent s'intégrer dans leurs pays d'accueil.
- > L'intégration n'est pas synonyme d'assimilation, mais suppose que toute personne désireuse de vivre dans l'Union européenne entreprenne des efforts actifs pour s'intégrer.
- > Les sociétés parallèles doivent être combattues avec la plus grande fermeté, et aucune complaisance ne doit être accordée à ceux qui s'opposent aux valeurs européennes et encouragent la violence et l'extrémisme.
- > Si les droits de chacun doivent être



respectés, il est légitime et raisonnable d'attendre de toute personne présente sur le territoire européen qu'elle respecte les valeurs, les traditions et les obligations sur lesquelles l'Union s'est construite.

- > L'Union repose sur le bon fonctionnement de l'état de droit. Si nous laissons ce dernier être compromis

quelque part, nous risquons de le voir s'effondrer partout.

- > En cas de non-respect de nos droits fondamentaux, notamment lorsque nos lois sont violées, le retour/rapatriement est la dernière conséquence logique qui doit être appliquée, dans le respect du droit international et du principe de non-refoulement.
- > Nous devons **financer des stratégies à l'échelle locale** en matière de police de proximité, d'autonomisation des jeunes et d'éducation, trois outils clés de la lutte contre la radicalisation; ces stratégies se sont avérées plus efficaces par le passé que les approches centralisées.
- > Nous soulignons l'importance du financement adéquat des **programmes de déradicalisation dans les prisons**, qui sont de véritables foyers d'extrémisme religieux. Nous devons promouvoir la nomination d'aumôniers musulmans modérés et indépendants dans les prisons, qui assurent des services religieux et spirituels et fassent office de conseillers et d'interlocuteurs pour les détenus musulmans (comme c'est le cas pour d'autres confessions).

> **Il faut lutter contre la diffusion de contenus terroristes en ligne.** Les entreprises sont responsables des données hébergées sur leurs plateformes, et doivent immédiatement supprimer les contenus terroristes et illégaux en ligne.

- > Nous devons élaborer un contre-discours efficace: internet permet



d'atteindre les personnes, de confronter leurs opinions et d'éviter qu'elles ne soient happées par l'extrémisme.

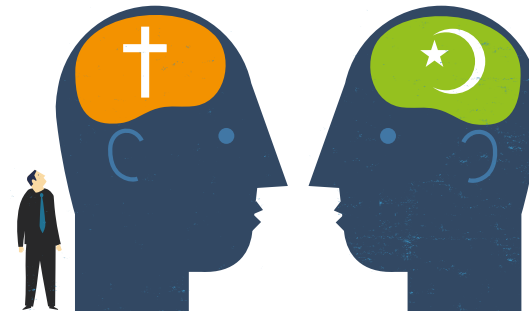
- > Il nous faut échanger nos bonnes pratiques avec les pays tiers concernant la manière dont les stratégies de lutte contre la radicalisation peuvent être mises en place et appliquées en vue d'affaiblir le sentiment radical.

4) Victimes du terrorisme

- > Nous nous sommes engagés à nous battre pour les droits des victimes à la justice, à la dignité et à la mémoire. Nous demandons l'élaboration d'un «**règlement sur les victimes du terrorisme**» qui assure à toutes les victimes un accès automatique à des soins et à un soutien financier, et qui définissent des normes minimales garantissant une aide rapide et efficace,

coordonnées dans le cadre d'un futur centre européen de soutien aux victimes.

- > Nous invitons les États membres à mettre en place des mécanismes juridiques visant à criminaliser la glorification d'un acte terroriste spécifique lorsque celle-ci humilie les victimes et occasionne un préjudice secondaire à leur rencontre en portant atteinte à leur dignité et leur rétablissement.
- > Nous devrions consulter les médias et les journalistes pour adopter des mesures d'autoréglementation à la suite d'un attentat terroriste afin de **garantir la protection de la vie privée** des victimes et des membres de leurs familles.



car ces victimes ont été visées pour les valeurs qu'elles représentent.

- > Nous voulons créer un point d'accès unique aux informations et aux conseils à destination des victimes, et offrir ainsi une aide psychologique ainsi que des conseils au sujet des services de soutien disponibles. Ces fonctions doivent être



Sécurisation de nos frontières

Nous devons renforcer le contrôle de nos frontières extérieures. Nous sommes convaincus qu'une meilleure protection des frontières extérieures de l'Union est essentielle au maintien de la sécurité des citoyens, à la gestion de la crise migratoire et à la défense de la libre circulation dans l'espace Schengen. Ces frontières sont communes aux différents États membres, et nécessitent donc des actions communes de la part des autorités nationales et européennes. Nous devons harmoniser nos procédures. Nos patrouilles de contrôle des frontières doivent s'assurer que les personnes qui entrent et sortent de l'Union soit connues, que celles qui nécessitent une protection internationale disposent d'un accès effectif aux procédures d'asile et que celles qui ne remplissent pas cette condition soient renvoyées. Il est indispensable de contrôler efficacement nos frontières extérieures, et cela suppose la participation de l'ensemble des acteurs. Repérer les personnes qui traversent nos frontières illégalement ne suffit pas: nous devons également disposer d'un système de retour efficace.

qu'ensemble que nous pouvons résoudre ce problème.

- > Il est essentiel de renforcer la capacité opérationnelle du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes au moyen d'un corps permanent de 10 000 garde-frontières européens dotés de leur propre équipement.
- > Nous devons financer et former davantage de garde-frontières dans les États membres, qui pourront être déployés aux frontières extérieures de l'Union et soutenir les opérations en cours.
- > Nous **devons renforcer les procédures de vérification aux frontières** en optimisant et en interconnectant les nouveaux systèmes informatiques de l'Union européenne et en instaurant un répertoire **commun de données d'identité** doté d'un système commun de correspondance biométrique et de technologies de reconnaissance faciale, ceci pour veiller

1) Gestion intégrée des frontières

- > Nous veillerons à ce que les mesures de gestion de frontières approuvées soient pleinement mises en œuvre. Les États membres ne respectent pas les règles en vigueur, ce qui fausse le système. Ce n'est





à ce que toute personne qui entre sur le territoire de l'Union soit soumise à une vérification complète.

- > Nous devons créer un mécanisme d'accès partagé permettant de débloquer les informations disponibles dans les différents systèmes aux fins de la vérification aux frontières. Nous devons savoir qui franchit nos frontières.
- > Nous devons garantir l'interopérabilité opérationnelle entre les services de contrôle des frontières extérieures et les forces de l'ordre déployées au sein de l'espace Schengen pour lutter contre les mouvements secondaires non autorisés, l'immigration clandestine et la criminalité de part et d'autre des frontières extérieures.
- > L'espace Schengen doit rester une zone de libre circulation, car cette dernière permet une meilleure sécurité aux frontières extérieures, et non le contraire. Cependant, l'existence d'un tel espace suppose que les États membres honorent les obligations qui leur incombent en matière de frontières. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions restaurer la confiance des citoyens en l'espace commun.
- > Les États membres doivent être prêts à intensifier les contrôles de police visant l'immigration clandestine et à combattre la criminalité transfrontalière par des vérifications ciblées.
- > Nous avons besoin d'un **mandat de retour européen**. Le ressortissant d'un pays tiers ayant fait l'objet d'une décision de retour doit être effectivement renvoyé. Nous devrions harmoniser les capacités administratives, techniques et opérationnelles des États membres en ce

qui concerne l'application des décisions de retour, qui font partie intégrante de la chaîne de gestion de la migration. La décision d'un État membre devrait être mise en œuvre par un autre État membre.

1 bis) Centres d'accueil dans les pays tiers

- > Des centres d'accueil équipés de façon à satisfaire aux exigences humanitaires devraient être installés dans les pays de transit et les pays tiers sûrs, et les centres existants devraient être agrandis. Les réfugiés comme les migrants en situation irrégulière doivent y rester jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant leur statut de demandeurs d'asile. En cas de réponse négative, ils doivent être renvoyés. Les centres d'accueil doivent être placés sous la tutelle de l'Union et dotés d'un personnel de surveillance et de direction formé par des experts européens.
- > Nous devons étudier la possibilité d'ouvrir des lieux de débarquement contrôlés et financés par l'Union dans des zones sûres extérieures aux frontières de l'Union, où toute personne secourue en mer serait immédiatement amenée, dans le respect des exigences humanitaires. Les demandes d'asile seraient traitées sur place par des experts de l'Union, conformément aux normes européennes. En cas de décision négative, la personne concernée serait renvoyée dans son pays d'origine, conformément aux garanties internationales. En cas de décision positive, elle serait réinstallée.



2) Coopération policière renforcée

- > **EUROPOL, CEPOL et Frontex (l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) doivent coopérer plus étroitement** pour dresser l'état des lieux général des formes graves de criminalité organisée et du terrorisme en Europe.
- > La coopération policière transfrontalière est essentielle à la lutte contre les menaces à la sécurité intérieure. La formation linguistique, l'adoption de procédures communes et la constitution de patrouilles communes doivent être encouragés au sein des forces de police déployées aux frontières intérieures de l'Union.

3) Coopération avec les pays tiers

Les frontières de l'Union européenne ne s'arrêtent plus aux rives de la Méditerranée mais se prolongent jusqu'au Sahara. La sécurisation de nos frontières méridionales passe tout d'abord par l'alliance savamment dosée du développement et de la coopération militaire. L'aide économique doit être conditionnée à la politique de retour et de réadmission des pays. Nous devons consacrer davantage de moyens à la formation et à l'équipement de nos partenaires, afin de renforcer leurs capacités.

En les autonomisant, nous œuvrons déjà, dans le sud du Sahel, à la protection de nos citoyens.

- > Nous devons mettre en place une coopération pratique avec les pays tiers dans le domaine de la gestion des frontières. La zone d'opérations devrait être étendue pour permettre à Frontex

d'intervenir également aux frontières extérieures de ces pays tiers.

- > Les vérifications aux frontières en amont (prédédouanement) doivent se généraliser aux postes frontières des pays tiers.
- > Il ne faut plus accorder de visas aux pays qui refusent de coopérer avec l'Union en matière de réadmission.



Création d'un cyberspace sûr et sécurisé

Les particuliers ont besoin de se sentir protégés dans la rue et à la maison, mais également sur internet. Le monde numérique doit permettre une libre circulation des biens et des services, mais aussi de l'information. La désinformation, les infox et la propagande, qui sapent la confiance des citoyens envers leurs institutions, menacent notre sécurité collective. L'Europe, forte de sa base industrielle, doit devenir le fer de lance de la cybersécurité, ceci afin de protéger les biens de consommation et les applications industrielles, de sécuriser les infrastructures critiques et de garantir une véritable circulation des informations.

1) Nous croyons en la cybersécurité

- > Nous devons renforcer l'Agence européenne pour la cybersécurité (ENISA) par un financement et des ressources appropriés: la collaboration active entre les différents acteurs est indispensable à la mise en place d'une cybergouvernance efficace.
- > Nous devons imposer une obligation de **notification à l'ENISA** en cas de cyberattaques d'entités publiques comme privées.

- > Nous devons habiliter l'ENISA à **enquêter activement** sur les cyberattaques et à coordonner l'action commune en Europe en se fondant sur les meilleures pratiques, connaissances et outils en matière de lutte contre les menaces et de détection des failles de sécurité.
- > Nous soutenons la création d'un **cadre européen de la sécurité des TIC** définissant des normes, une certification et un étiquetage communs en matière de sécurité.
- > Nous promouvons l'atténuation des menaces par une approche fondée sur les risques, en coopération avec nos partenaires publics et privés.
- > Nous voulons développer un cadre juridique commun européen proposant des solutions harmonisées en vue de la création d'un système de certification de sécurité, par essence axé sur le marché, pour enquêter et engager des poursuites dans le domaine de la cybercriminalité (notamment en ce qui concerne les réseaux clandestins en ligne) et des cyberattaques dans l'ensemble des États membres de l'Union.



- > Nous devons moderniser le service d'EUROPOL chargé de la cybersécurité pour en faire une véritable brigade en ligne et renforcer ainsi notre capacité de défense.

2) Nous croyons en l'information, pas en la désinformation

- > **Il faut lutter contre la diffusion de contenus fallacieux en ligne.** Nous devons élaborer un cadre de partenariat public-privé préventif aux fins du retrait immédiat des contenus fallacieux et de la diminution des avantages financiers dont jouissent ceux qui profitent de la désinformation, par un gel des revenus publicitaires générés par les infox.
- > Nous devrions insister sur le fait que les utilisateurs des médias sociaux doivent **s'inscrire en leur nom propre**, afin de mettre fin à la prolifération de bots et de faux comptes sur ces plateformes.
- > Nous devons œuvrer avec ces entreprises à la création **d'algorithmes d'intérêt public** afin d'assurer une évaluation indépendante des publications visibles sur les médias sociaux.
- > Il nous faut coopérer avec les associations de journalistes et les organisations de vérification des faits pour créer à cet effet une **plateforme** transparente, commune à l'ensemble **de l'Union**, qui propose aux citoyens des outils leur permettant de **vérifier les informations** par eux-mêmes.

Conclusion

Dans un monde en perpétuelle évolution, l'Union européenne se doit d'être un havre de stabilité. Nos politiques interne et de voisinage doivent se fonder sur les trois P (paix, prospérité et partenariat).

Nous ne pouvons garantir la paix sans sécuriser nos frontières: nous devons être capables de nous défendre, tant en ligne que sur le terrain. Nous devons nous coordonner plus fréquemment, plus vite et mieux, et nous donner les moyens de le faire efficacement. Cependant, nous devons également aider les autres pays à se protéger, pour qu'ils nous protègent en retour.

Tant que nos partenaires ne connaissent pas la même prospérité et la même paix que nous, nous ne parviendrons pas à une sécurité à long terme. Les problèmes de nos voisins sont aussi les nôtres. Nous devons réfléchir à une manière d'investir en amont dans notre voisinage, de contribuer à son développement durable et à stabilisation sur le long terme, pour parvenir enfin à une paix durable.



Publié par:

Groupe PPE au Parlement européen
Direction de la Presse et des Communications
Unité Publications

Éditeur:

Pedro López de Pablo

Responsable:

Pete Pakarinen

Coordinatrice:

Daniela Bührig

Révision:

Pascaline Raffegau

Adresse:

Parlement européen, 60 rue Wiertz, B-1047 - Bruxelles

Internet:

www.eppgroup.eu

Adresse électronique:

epp-publications@ep.europa.eu

Copyright:

Groupe PPE au Parlement européen

Follow us



**#Ambitious
#EUROPE**